

LE JOURNAL DE QUÉBEC

Politique, Commercial, Industriel et Littéraire.

L'éditeur-proprétaire, A. COTÉ, à qui toutes correspondances, lettres, etc., doivent être adressées franco.

TAUX DE L'ABONNEMENT
Souscritions annuelles, semestrielles, etc.

TAUX DES ANNONCES
Six lignes, au-dessus de six lignes et pas plus de dix, etc.

EXTRAIT FLUIDE DE BUCHU
DE HELMBOLD, POUR LA Non-Rétention de l'Urine, l'Irritation, l'Inflammation, etc.

EXTRAIT FLUIDE DE BUCHU
DE HELMBOLD, Pour la faiblesse provenant d'excès. La constitution une fois affaiblie, etc.

EXTRAIT FLUIDE DE BUCHU
DE HELMBOLD, Pour les maladies particulières aux femmes ne peut être égalé par aucune autre préparation, etc.

EXTRAIT FLUIDE DE BUCHU
DE HELMBOLD, Fera disparaître radicalement du système les maladies provenant d'habitudes ou de dissipation, etc.

EXTRAIT FLUIDE DE BUCHU
DE HELMBOLD, FAITES USAGE DE L'EXTRAIT FLUIDE DE BUCHU DE HELMBOLD

EXTRAIT FLUIDE DE BUCHU
DE HELMBOLD, Dans toutes les maladies de ces organes, soit chez les hommes soit chez les femmes, etc.

EXTRAIT FLUIDE DE BUCHU
DE HELMBOLD, L'Extrait de Salsaparrille DE HELMBOLD

EXTRAIT FLUIDE DE BUCHU
DE HELMBOLD, Donne de l'éclat au teint. UN GRAND NOMBRE Des vices maladies qui affligent le genre humain, etc.

EXTRAIT FLUIDE DE BUCHU
DE HELMBOLD, Ces extraits sont préparés d'après des principes scientifiques, etc.

EXTRAIT FLUIDE DE BUCHU
DE HELMBOLD, EN VENTE PARTOUT LES DROGUISTES, PARTOUT Prenez garde aux Contrefaçons!

EXTRAIT FLUIDE DE BUCHU
DE HELMBOLD, DEMANDEZ LES REMÈDES DE HELMBOLD. Et n'en prenez pas d'autres.

EXTRAIT FLUIDE DE BUCHU
DE HELMBOLD, JOHN F. HENRY ET Cie., 303, rue Saint-Paul, Montréal.

EXTRAIT FLUIDE DE BUCHU
DE HELMBOLD, Agents Généraux pour le Canada. 18 fév. 1865.

Musique nouvelle. LE GALOP STADACONA. PAROLES DU DR. GRIBBON, K. O. B.

Important pour les Cultivateurs et Jardiniers. IMPORTATION DU PRINTEMPS DE GRAINES FRAICHES, Etc., etc.

UN assortiment considérable et bien choisi de Graines de Jardins, des Champs et de Fleurs, comprenant en partie: Chou hâtif et grand chou de York, etc.

Les personnes qui ont l'intention de soulever pour les personnes qui ont l'intention de soulever pour les personnes qui ont l'intention de soulever, etc.

GLACE! GLACE! LES PERSONNES qui ont l'intention de soulever pour les personnes qui ont l'intention de soulever, etc.

Une quantité double est laissée le Samedi pour la journée du Dimanche. Prix par la saison, etc.

ESPECES A VENDRE. LAIRD et TELFER, Rue La Fabrique.

BANQUE DE QUEBEC. A VIS est par le présent donné qu'un dividende de trois et demi pour cent pour les six mois courants, etc.

DR. L. J. A. SIMARD, Médecin Oculiste et Auriste, 18, RUE SAINT-LOUIS, 18.

J. B. BERTRAND ET Cie., ENTREPRENEURS D'ÉGLISES, MAISONS, ETC., 30, RUE SAINT-LOUIS, 30.

F. LANGELIER, Avocat et Professeur en Droit à l'Université Laval.

E. L. J. GIROUX, Notaire, Bureau au n. 47, rue Saint-Pierre, près du marché Finlay.

TASCHEREAU et PROUX, NOTAIRES. Ville de Lévis, vis-à-vis le magasin de M. Cass.

LOUIS PREVOST, Notaire, Rue Saint-Pierre, porte voisine de MM. CURRIE et MAYNOR.

SIMON BÉDARD, FERBLANTIER, Rue Saint-Nicolas, No. 33.

On trouvera toujours en vente un grand assortiment d'objets de ferblanterie, etc., ainsi que des Outils à l'usage des Charbonniers, etc.

VENANT D'ÊTRE OUVERTE UNE CAISSE DE CAMPRE ANGLAIS, Qualité supérieure.

Reçu par le "Mary Richards" 1200 BOITES VITRES. C. et W. WURTELE, Rue Saint-Paul.

BLANC DE PLOMB, Peintures, couleurs assorties, Mince de plomb, Rouge de Plomb, Blanc de Céruse, Huile de Lin, etc.

Aux Epiciers de Québec. CARREL et JOHNSTON, près de la Banque de Québec.

MAISON DE COMMERCE, 2, RUE SAINT-JACQUES. LES SOUS-SIGNÉS viennent de recevoir de leur maison du Haut-Canada, un assortiment de BEURRE CHOISI, etc.

Sel dans le navire. 800 SACS, Gros Sel de Liverpool, reçus par le Colonist.

La Boulangerie du Peuple! PAIN POUR TOUT LE MONDE. L'Établissement, occupant cette grande maison connue sous le nom de Boulangerie à la Vapeur de Tourangeau, etc.

APPROVISIONNEMENT DES PHARES. DES SOUS-SIGNÉS sont chargés de recevoir à ce bureau jusqu'à SAMEDI le dixième jour de JUIN, etc.

UN BATEAU A VAPEUR DEMANDÉ. Des Soumissions cachetées seront reçues en même temps et au même lieu pour un BATEAU A VAPEUR qui devra transporter et livrer les approvisionnements annuels aux Phares situés sur le Fleuve Saint-Laurent et sur les lacs intérieurs, etc.

UN BATEAU A VAPEUR DEMANDÉ. Des Soumissions cachetées seront reçues en même temps et au même lieu pour un BATEAU A VAPEUR qui devra transporter et livrer les approvisionnements annuels aux Phares situés sur le Fleuve Saint-Laurent et sur les lacs intérieurs, etc.

UN BATEAU A VAPEUR DEMANDÉ. Des Soumissions cachetées seront reçues en même temps et au même lieu pour un BATEAU A VAPEUR qui devra transporter et livrer les approvisionnements annuels aux Phares situés sur le Fleuve Saint-Laurent et sur les lacs intérieurs, etc.

UN BATEAU A VAPEUR DEMANDÉ. Des Soumissions cachetées seront reçues en même temps et au même lieu pour un BATEAU A VAPEUR qui devra transporter et livrer les approvisionnements annuels aux Phares situés sur le Fleuve Saint-Laurent et sur les lacs intérieurs, etc.

UN BATEAU A VAPEUR DEMANDÉ. Des Soumissions cachetées seront reçues en même temps et au même lieu pour un BATEAU A VAPEUR qui devra transporter et livrer les approvisionnements annuels aux Phares situés sur le Fleuve Saint-Laurent et sur les lacs intérieurs, etc.

UN BATEAU A VAPEUR DEMANDÉ. Des Soumissions cachetées seront reçues en même temps et au même lieu pour un BATEAU A VAPEUR qui devra transporter et livrer les approvisionnements annuels aux Phares situés sur le Fleuve Saint-Laurent et sur les lacs intérieurs, etc.

UN BATEAU A VAPEUR DEMANDÉ. Des Soumissions cachetées seront reçues en même temps et au même lieu pour un BATEAU A VAPEUR qui devra transporter et livrer les approvisionnements annuels aux Phares situés sur le Fleuve Saint-Laurent et sur les lacs intérieurs, etc.

UN BATEAU A VAPEUR DEMANDÉ. Des Soumissions cachetées seront reçues en même temps et au même lieu pour un BATEAU A VAPEUR qui devra transporter et livrer les approvisionnements annuels aux Phares situés sur le Fleuve Saint-Laurent et sur les lacs intérieurs, etc.

Dépôt de Toddy. Les sous-signes vendent présentement en détail, au détail de la vente en gros, soit par gallon, le célèbre Toddy Whiskey de Curby.

BUREAU DE POSTE, QUÉBEC. Le 29 avril 1865. Les lettres pour le Canada, les lettres pour les États-Unis, etc., sont reçues tous les jours (les dimanches exceptés) à 3 P.M.

Bureau de Poste de Québec, 29 avril 1865. Les lettres pour le Royaume-Uni, pendant le mois de MAI, seront fermées à ce bureau, le 5 mai, vers 4 heures.

ON recevra à ce Bureau, jusqu'au PREMIER jour de JUIN prochain, à MIDI, des SOUS-SIGNÉS cachetées, adressées au sous-signé, pour l'exécution et tous les travaux nécessaires à l'introduction de l'eau dans la nouvelle Prison de Québec, etc.

ON recevra à ce Bureau, jusqu'au PREMIER jour de JUIN prochain, à MIDI, des SOUS-SIGNÉS cachetées, adressées au sous-signé, pour l'exécution et tous les travaux nécessaires à l'introduction de l'eau dans la nouvelle Prison de Québec, etc.

ON recevra à ce Bureau, jusqu'au PREMIER jour de JUIN prochain, à MIDI, des SOUS-SIGNÉS cachetées, adressées au sous-signé, pour l'exécution et tous les travaux nécessaires à l'introduction de l'eau dans la nouvelle Prison de Québec, etc.

ON recevra à ce Bureau, jusqu'au PREMIER jour de JUIN prochain, à MIDI, des SOUS-SIGNÉS cachetées, adressées au sous-signé, pour l'exécution et tous les travaux nécessaires à l'introduction de l'eau dans la nouvelle Prison de Québec, etc.

ON recevra à ce Bureau, jusqu'au PREMIER jour de JUIN prochain, à MIDI, des SOUS-SIGNÉS cachetées, adressées au sous-signé, pour l'exécution et tous les travaux nécessaires à l'introduction de l'eau dans la nouvelle Prison de Québec, etc.

ON recevra à ce Bureau, jusqu'au PREMIER jour de JUIN prochain, à MIDI, des SOUS-SIGNÉS cachetées, adressées au sous-signé, pour l'exécution et tous les travaux nécessaires à l'introduction de l'eau dans la nouvelle Prison de Québec, etc.

ON recevra à ce Bureau, jusqu'au PREMIER jour de JUIN prochain, à MIDI, des SOUS-SIGNÉS cachetées, adressées au sous-signé, pour l'exécution et tous les travaux nécessaires à l'introduction de l'eau dans la nouvelle Prison de Québec, etc.

ON recevra à ce Bureau, jusqu'au PREMIER jour de JUIN prochain, à MIDI, des SOUS-SIGNÉS cachetées, adressées au sous-signé, pour l'exécution et tous les travaux nécessaires à l'introduction de l'eau dans la nouvelle Prison de Québec, etc.

ON recevra à ce Bureau, jusqu'au PREMIER jour de JUIN prochain, à MIDI, des SOUS-SIGNÉS cachetées, adressées au sous-signé, pour l'exécution et tous les travaux nécessaires à l'introduction de l'eau dans la nouvelle Prison de Québec, etc.

ON recevra à ce Bureau, jusqu'au PREMIER jour de JUIN prochain, à MIDI, des SOUS-SIGNÉS cachetées, adressées au sous-signé, pour l'exécution et tous les travaux nécessaires à l'introduction de l'eau dans la nouvelle Prison de Québec, etc.

ON recevra à ce Bureau, jusqu'au PREMIER jour de JUIN prochain, à MIDI, des SOUS-SIGNÉS cachetées, adressées au sous-signé, pour l'exécution et tous les travaux nécessaires à l'introduction de l'eau dans la nouvelle Prison de Québec, etc.

ON recevra à ce Bureau, jusqu'au PREMIER jour de JUIN prochain, à MIDI, des SOUS-SIGNÉS cachetées, adressées au sous-signé, pour l'exécution et tous les travaux nécessaires à l'introduction de l'eau dans la nouvelle Prison de Québec, etc.

ON recevra à ce Bureau, jusqu'au PREMIER jour de JUIN prochain, à MIDI, des SOUS-SIGNÉS cachetées, adressées au sous-signé, pour l'exécution et tous les travaux nécessaires à l'introduction de l'eau dans la nouvelle Prison de Québec, etc.

Nouvelles Importations. NOUVEAUX Tissus pour habits et pantalons d'été, Tweed de manufacture canadienne, etc.

Nouvelles étoffes à Robes. En vente chez A. HAMEL et FRERES, Rue Sous-le-Fort.

Nouveaux Parasols noirs et de couleurs. En vente chez A. HAMEL et FRERES, Rue Sous-le-Fort.

Nouveaux Chapeaux de paille pour Dames. En vente chez A. HAMEL et FRERES, Rue Sous-le-Fort.

Chapeaux pour Messieurs. CHAPEAUX de Satin, Foutre, Tweed, Paille, etc.

Soie noire. UN grand assortiment de Soie noire pour Mantilles et pour Robes.

Étoffes à Soutanes. MERINOS français double cordés, Sayes, Drap d'été, etc.

Chapeaux de paille, de satin et de feutre pour Messieurs du Clergé. En vente chez A. HAMEL et FRERES, Rue Sous-le-Fort.

Hardes faites. HARDES faites en grande variété et vêtements faits sur commande par les meilleurs tailleurs.

Tapis. TAPIS Tapiserie, Impérial, Ecosais, Union, pour Escaliers, Toile cirée, Feutre, de Table, Nattes, etc.

Coutils, Toiles, Cotons, etc. En vente chez A. HAMEL et FRERES, Rue Sous-le-Fort.

Couvre-pieds, Couvertures de Laine, etc. COUVRE-PIEDS blancs et de couleurs, Toile et Coton à draps, Toile à nappes, etc.

Couvre-pieds, Couvertures de Laine, etc. COUVRE-PIEDS blancs et de couleurs, Toile et Coton à draps, Toile à nappes, etc.

Couvre-pieds, Couvertures de Laine, etc. COUVRE-PIEDS blancs et de couleurs, Toile et Coton à draps, Toile à nappes, etc.

Couvre-pieds, Couvertures de Laine, etc. COUVRE-PIEDS blancs et de couleurs, Toile et Coton à draps, Toile à nappes, etc.

Couvre-pieds, Couvertures de Laine, etc. COUVRE-PIEDS blancs et de couleurs, Toile et Coton à draps, Toile à nappes, etc.

Importations nouvelles. MAINTENANT en déchargement du John Bull et en vente par le sous-signé: 25 tonnes, Génivère de DeKuyper, etc.

En déchargement du Silem: 25 barils Blanc de Céruse, De Finny Foreign, 300 sacs Riz Arracan très fin, etc.

En déchargement de la Sonchong: 100 barils Sel de table, 50 barils coupeuses vertes, Du English, etc.

En déchargement de la Sonchong: 75 boîtes Thé Sonchong très fin, 180 demi boîtes Thé Icolore du Japon, etc.

En déchargement de la Sonchong: 150 barils Bière de Bass et Cie., 100 barils Porter de Hillbert, etc.

En déchargement de la Sonchong: 20 paniers Boîtes de bière de gingembre, etc.

En déchargement de la Sonchong: 5046 sacs, Gros Sel de Liverpool, en lots à la convenance des acheteurs et en vente chez M. G. MOUNTAIN.

En déchargement de la Sonchong: 17 mai 1865, 817 M. G. MOUNTAIN.

En déchargement de la Sonchong: Eau-de-Vie des Propriétaires de Vignobles. MAINTENANT en déchargement du Charente, et en vente par le sous-signé:

En déchargement de la Sonchong: 15 TONNES, 30 quarts, 20 pipes, 200 caisses, etc.

En déchargement de la Sonchong: Sel dans le navire. 5901 SACS, Gros Sel de Liverpool, reçus par les acheteurs.

En déchargement de la Sonchong: 24 mai 1865, 879 M. G. MOUNTAIN.

En déchargement de la Sonchong: En déchargement du "Cognac" venu de Charente: 500 CAISSES, Eau-de-Vie de la Compagnie des Vignobles de Cognac, etc.

En déchargement de la Sonchong: 20 tonnes, Vinaigre de Bordeaux, triple clarification, 80 quarts, etc.

En déchargement de la Sonchong: 250 caisses Huile d'Olive en bouteilles d'une pinte, récolte de 1865, etc.

En déchargement de la Sonchong: 100 barils Sucre écrasé, 100 tonnes de Moutarde de Colman, 100 Boîtes de Chandelles de blanc de Baleine, etc.

P. COUTURE ET Cie. OUVRENT AUJOURD'HUI, JEUDI, No. 73, rue St. Joseph, St. Roch, FIS-A-FIN DU COUVENT. UN SUPERBE ETABLISSEMENT DE MARCHANDISES SECHES, DES MEUX ASSORTIES ET A TRÈS BAS PRIX. NOUVELLES IMPORTATIONS. P. COUTURE ET Cie. 37-41 rue de la Couronne 13-37

CANADA.

QUÉBEC, 31 MAI 1865.

Des lettres ont été reçues de l'hon. M. Cartier datées du 18 mai.

On ne sait pas encore au juste quand les députés s'embarqueront pour revenir en Canada.

Le 16 mai, les honorables MM. John A. Macdonald, G. E. Cartier, A. T. Galt, G. Brown et le Major Bernard ont assisté à un grand bal de la cour donné au palais de Buckingham.

Avant d'assister à ce bal, les honorables députés du Canada avaient été présentés à Sa Majesté.

Le 19, ils ont eu l'honneur de dîner chez le Prince de Galles.

Aux dernières nouvelles, les députés avaient eu des entrevues avec plusieurs ministres séparément, avec le ministre des Colonies, le ministre de la guerre et le Chancelier de l'Échiquier. Mais le 20, ils devaient avoir une entrevue avec le conseil des ministres, ou avec un comité du conseil.

Les choses ont bonne apparence, nous dit-on.

Les nouvelles les plus déplorables nous arrivent des différentes parties du pays. De tous côtés nous recevons les doléances les plus amères sur le courant d'émigration qui entraîne aux États-Unis la jeunesse de nos compagnes, l'espoir de la patrie. Des paroisses qui viennent d'être fondées se dépeuplent maintenant avec une rapidité effrayante, grâce à cette fièvre d'émigration qui s'est emparée de nos populations rurales. On dirait que les malheurs qui viennent de frapper sur la République Américaine lui ont donné un nouveau charme aux yeux de nos compatriotes; les flots de sang répandus par la guerre civile n'ont pas encore cessé de couler et ils se précipitent avec une ardeur incompréhensible sur cette terre ensanglantée.

Quels sont donc ces brillants mirages qui opèrent tant de séductions fauchées? Qu'y a-t-il chez nos voisins qui puisse fasciner ainsi nos compatriotes? La fortune est-elle, au-delà de la ligne quarante-cinquième, une conquête aussi facile qu'on le dit? Nous avons eu tant et de si frappants exemples qui répondent à ces questions qu'il est inutile d'y revenir aujourd'hui.

On sait ce que gagnent les Canadiens qui émigrent aux États-Unis. Le petit nombre de ceux qui ne finissent point par tomber dans la dernière dégradation de la misère morale et matérielle, y puisent les principes les plus déplorables qu'ils viennent ensuite semer au milieu de nos populations. Qu'on compare le nombre de Canadiens qui ont fait fortune aux États-Unis avec celui de ceux qui n'y ont trouvé que la misère et la pauvreté, et cette comparaison, croyons-nous, sera de nature à en retenir plusieurs dans leurs foyers.

La Gazette de Sorel de samedi dernier propose de former dans tout le Bas-Canada, dans le but de mettre un terme à l'émigration, des sociétés organisées sur le modèle des sociétés pour la propagation de la Foi. Notre confrère va même jusqu'à suggérer d'approprier à cette fin les sommes souscrites en ce pays en faveur de l'œuvre de la propagation de la Foi. Nous craignons que cette dernière suggestion ne soit incompatible avec le but des fondateurs de l'œuvre. Mais nous soumettons la première à tous ceux dont les préoccupations patriotiques se portent vers ce sujet éminentement national.

Dans tous les cas, on ne saurait nier qu'il est urgent de prendre quelque mesure énergique. Qu'on lise les détails suivants qui nous sont communiqués, et l'on comprendra s'il est permis de se croiser les bras en face d'une pareille démolition qui se fait sans cesse un seul endroit, mais qui se fait sentir dans tout le pays avec plus ou moins d'intensité. Nous n'hésitons point à dire que nous donnons ces détails comme étant de la plus stricte authenticité.

« Depuis un an la population du township d'Acton a diminué de moitié, en conséquence de l'émigration abondante qui se dirige vers les États-Unis. Trois localités distinctes composent ce township, à savoir: Saint-Théodore, Saint-André et Saint-Fulgence. Dans Saint-Théodore l'émigration nous a enlevé un tiers de la population; dans Saint-André la moitié au moins; et dans Saint-Fulgence une partie très-considérable. Les causes de cette émigration sont attribuées: 1er—Au refus de la compagnie du chemin de fer de transporter à Montréal le bois de chauffage à un prix raisonnable — le prix demandé étant de \$4 par corde rigoureusement exigée d'avance. 2e—A la mauvaise administration des affaires municipales. Les taxes sur la propriété foncière se sont élevées l'année dernière à 2 1/2 pour cent, sans compter les taxes des écoles, et on s'attend à ce que ces taxes seront doublées l'an prochain par suite de dommages réclamés au montant de \$40,000 résultant de procédés illégaux du Conseil. On compte bon nombre de propriétaires qui sont taxés de 60 à 68 piastres par an. La loi municipale telle qu'administrée est un véritable fléau pour cette localité. On se souvient que des pertes considérables ont été éprouvées l'hiver dernier par suite d'incendies à Acton-Vale. Il y a une quinzaine de jours, une grande maison occupée par sept ou huit familles est encore devenue la proie des flammes. »

Le correspondant à Dublin du Times de Londres parle dans les termes les plus élogieux d'une Lecture faite par l'hon. M. McGee à Wexford, sa place natale. Le sujet de cette lecture était: «Vingt ans d'expérience de la vie Irlandaise en Amérique. M. McGee fait contraster la vie agitée et pleine de déboires et d'opprobre qui attend l'Irlandais dans la république américaine avec l'existence aisée et comparativement douce qui lui est offerte en Canada. De telles paroles ne peuvent manquer de produire un bon effet sur la direction que prendra désormais l'émigration irlandaise.

BELLE APPLICATION.

On lit sous ce titre dans l'Ordre :

« On vient de faire en France des expériences suivies, sur la possibilité d'adapter la lumière produite par la combustion du magnésium à l'éclairage des phares. Cette propriété du magnésium de développer une quantité de lumière lorsqu'il est en combustion est une découverte toute récente, et déjà l'esprit éminent pratique de notre âge lui trouve les plus heureuses applications. »

« Le Bureau des Longitudes de Paris a fait faire ces expériences par M. Guizot. Le résultat qu'on annonce, est que la lumière électrique n'atteint que les deux tiers de l'intensité de celle du magnésium, et pourtant la première avait presque la prétention de remplacer un jour le soleil. »

« Ainsi, le rayon lumineux résultant de la combustion du magnésium est projeté, en plein midi, à la barre du soleil, à une distance de douze milles, et il est visible la nuit sur une ligne de trente-six milles de longueur, et le coût de ce signal n'est que de deux sous. »

« Pour quelques chelins on peut illuminer tout l'espace limité par l'horizon sur la mer, et y voir aussi nettement qu'en plein jour. Il n'est aucunement besoin d'appareil pour cela; comme dit le Mechanic's Magazine de Londres, un peloton de fil de magnésium et une allumette, et tout est dit. »

« Les compagnies de Gaz n'ont qu'à se tenir. Nos amis de Québec vont-ils être heureux, si cette nouvelle se confirme? »

« Il peut se faire qu'il fasse plus clair à Montréal qu'à Québec, mais pas dans les colonnes de l'Ordre, cette Laponie du journalisme. Fiat lux in Ordinemagnum; ; ; Si on veut que nous la prenions d'assaut il faut éclairer la brèche; nous ne voulons pas, comme Ajax, avoir à combattre dans l'ombre! »

On lit dans la Gazette de Sorel du 27 mai :

« M. Johnson, C. R. et substitut du procureur général pour le district de Montréal, vient d'être nommé juge-assistant, et il devra résider dans le district de Bedford. Inutile d'ajouter que M. Johnson est digne, sous tous les rapports, de s'asseoir sur le banc des juges et qu'il remplira, on ne peut s'en douter, de M. Johnson. Quelques journaux de l'opposition, aveuglés par la haine qu'ils lui portent, parlent de M. Johnson comme d'un homme tout à fait incapable de remplir les devoirs de sa nouvelle charge. »

« Ces messieurs ont évidemment tort: Si M. Johnson était aussi inepte qu'ils le disent et veulent le faire croire, la haine qu'ils lui ont vouée ne serait pas si invétérée. On n'est pas d'ordinaire si implacable envers les nullités. M. Johnson a eu ses torts sans doute mais dans les luttes ardentes qu'il a soutenues contre le parti qui l'insulte, il a montré qu'il était plutôt un rude jouteur qu'un homme inepte, digne tout au plus de mépris. M. Johnson a fait de bonnes et fortes études, il est un homme laborieux et très intelligent, possédant bien les deux langues; de sorte que nous croyons qu'il remplira de avantage pour le public et l'honneur pour lui-même la charge que le gouvernement vient de lui confier. »

« A quand, messieurs, la fin de ce système de dénigrement, qui pour être stupide dans son application, n'en rabaisse pas moins le caractère de nos hommes publics, et dont d'ailleurs sont si souvent victimes, la plupart de ceux à qui on le pratique! »

« Une dépêche télégraphique reçue de Montréal, hier soir à 6 heures, nous a informé que Barreau n'était pas encore arrêté à ce moment. Aucune nouvelle reçue aujourd'hui n'annonce son arrestation. La police est toujours à la poursuite du meurtrier, et, à l'instant où elle croit l'attrapper il disparaît comme par enchantement. Nos lecteurs trouveront plus loin de nouveaux détails sur ce double meurtre. »

NOUVELLES AMÉRICAINES.

New York, 30.—Le steamer Guiding Star est arrivé de la Nouvelle-Orléans. Pas de nouvelles intéressantes.

Le brigantin E. Drummond est aussi arrivé. Il apporte de Matamoros des nouvelles du G. général Negrette et Cortinas, étaient devant Matamoros avec 4,500 hommes de guerre, enjoint au général Meyer de se rendre, ce que celui-ci refusa. Il a reçu un renfort de mille soldats français de Vera-Cruz, et espère être capable de conserver la place.

San Francisco, 29.—L'enquête faite sur les circonstances qui ont accompagné la conspiration pour capturer le steamer péruvien Colton en ce port, a révélé les faits qui suivent :

« Les gens à bord du Bronco au nombre de 400, devaient faire semblant de se diriger vers l'Arizona, tandis qu'ils débarqueraient sur la côte mexicaine dans le golfe de la Californie. Un nommé Williams commandait l'expédition, et un nommé Hangerford de l'armée de Potomac, en était le colonel. »

« Après l'embarquement sur le Bronco par les autorités, Williams et ses compagnons formèrent le projet de s'emparer du Colton, de le conduire à la mer et de s'en servir comme d'un corsaire contre le commerce français. »

« Ces conspirateurs avaient été séduits par l'or du général Véga, agent de Juárez. Ceux qui ont trépidé dans cette affaire sont maintenant en prison, sous l'accusation d'avoir conspiré avec intention de commettre une félonie. »

PROCLAMATION D'AMNISTIE.

« Washington, 30 mai 1865. »

« Attendu que le Président des États-Unis, par proclamation du 8 décembre 1863 et du 26 mars 1864, et en vue de supprimer la rébellion existante, d'inviter toutes les personnes à retourner à leur loyauté première et de restaurer l'autorité des États-Unis, a offert amnistie et pardon à certaines personnes qui avaient directement ou implicitement participé à la dite rébellion; »

« Attendu en outre que beaucoup de ceux qui ont été engagés dans la dite rébellion ont depuis la promulgation de la dite proclamation, refusé ou négligé d'accepter les bénéfices qu'elle leur offrait; »

« Attendu encore que beaucoup de ceux qui ont été justement privés de tout bénéfice à l'amnistie et au pardon en raison de leur participation directe ou indirecte à la rébellion et de leur hostilité continue envers le gouvernement des États-Unis, depuis la publication des dites proclamations, désirent aujourd'hui obtenir amnistie et pardon; »

« En conséquence, et afin que l'autorité du gouvernement des États-Unis soit établie et que la paix, l'ordre et la liberté puissent être restaurés, Moi, Andrew Johnson, président des États-Unis, je proclame et fais savoir que j'accorde par ces présentes à toutes les personnes qui ont directement ou indirectement participé

à la rébellion—excepté à celles désignées plus loin—amnistie et pardon, avec la réintégration dans tous les droits de propriétés—excepté aussi dans le cas où des poursuites légales ont été faites en vertu des lois des États-Unis sur la confiscation des propriétés des personnes engagées dans la rébellion—mais à la condition toutefois que chacune de ces personnes prètera le serment et signera l'engagement qui suivent, observera et maintiendra scrupuleusement le dit serment qui sera enregistré pour être conservé d'une manière permanente et dont voici la teneur :

« Je jure solennellement et affirme, en présence de Dieu Tout-Puissant, que je soutiendrai et défendrai fidèlement à l'avenir la constitution des États-Unis et l'Union des États; que je me conformerai de la même manière, à toutes les lois et proclamations qui ont été faites pendant la rébellion, relatives à l'émanipation des esclaves, et que je suis soutiendrai fidèlement. Q. D. D. »

« Les catégories de personnes qui suivent sont exceptées des bénéfices de cette proclamation :

1er.—Tous ceux qui sont ou auront été soit-disant fonctionnaires civils ou diplomatiques ou agents à l'intérieur ou à l'étranger du soi-disant gouvernement confédéré. »

2ad.—Tous ceux qui ont quitté des fonctions judiciaires des États-Unis pour aider la rébellion. »

3e.—Tous ceux qui ont été officiers dans l'armée ou la marine du soi-disant gouvernement confédéré, au-dessus du rang de colonel pour l'armée et de celui de lieutenant dans la marine. »

4.—Tous ceux qui ont quitté leurs sièges au Congrès des États-Unis pour aider la rébellion. »

5.—Tous ceux qui ont envoyé ou offert leur démission dans l'armée ou la marine des États-Unis, en vue d'éviter de combattre la rébellion. »

6.—Tous ceux qui ont participé, de quelque manière que ce soit, à traiter autrement que légitimement, comme prisonniers de guerre, les personnes trouvées dans le service des États-Unis comme officiers, soldats, marins ou en tout autre capacité. »

7.—Toutes les personnes qui ont été ou sont encore absentes des États-Unis dans le but d'aider la rébellion. »

8.—Tous les officiers de l'armée et de la marine, au service rebelle, qui ont été déviés par le gouvernement à l'académie militaire de West Point ou à l'école navale des États-Unis. »

9.—Toutes les personnes qui ont rempli les prétendues fonctions de gouverneur d'États en insurrection contre le gouvernement. »

10.—Tous ceux qui ont quitté leurs foyers, situés dans la juridiction et sous la protection des États-Unis, et sont passés des lignes militaires fédérales dans les soi-disant États-Confédérés, pour aider la rébellion. »

11.—Tous ceux qui ont été engagés dans la destruction du commerce des États-Unis sur les mers et toutes les personnes qui ont fait du Canada des incursions dans les États-Unis ou ont été engagés dans la destruction du commerce des États-Unis sur les lacs et rivières qui séparent les provinces britanniques des États-Unis. »

12.—Toutes les personnes qui, à l'époque où elles cherchent à obtenir les bénéfices de la dite proclamation en prêtant le serment prescrit, seront en prison ou sous engagement en vertu d'ordres des autorités civiles militaires ou maritimes ou d'agents des États-Unis, tels que les prisonniers de guerre, ou les personnes détenues pour crimes de toute nature, soit avant ou après conviction. »

13.—Tous ceux qui ont volontairement participé à la rébellion et qui possèdent des propriétés dont la valeur imposable dépasse \$20,000. »

14.—Toutes les personnes qui ont prêté le serment d'amnistie tel qu'il était prescrit dans la proclamation présidentielle du 8 décembre 1863 ou un serment d'allégeance au gouvernement des États-Unis, depuis la publication de ladite proclamation et qui n'ont pas observé et maintenu, depuis lors, leur serment inviolé. »

« Des demandes de pardon spéciales peuvent être adressées au Président par toute personne comprise dans les catégories exceptées et telle clémence qui sera reconnue compatible avec les circonstances de leur cas et avec la paix et la dignité des États-Unis, leur sera libéralement accordée. »

« Le secrétaire d'État est chargé d'établir et régler la forme dans laquelle ledit serment d'amnistie sera administré et enregistré, de manière à assurer au peuple les bénéfices de ladite amnistie et préminer le gouvernement contre toute fraude. »

« En foi de quoi, j'ai signé et fait apposer le sceau des États, etc. »

ANDREW JOHNSON. Contresigné: W. H. SEWARD, Secrétaire. »

M. DAVIS AU FORT MONROE.

On lit dans le Courrier des États-Unis, du 29 mai :

« Nous attendons toujours le démenti officiel de la mise aux fers de M. Davis, annoncée d'abord par l'Inquirer de Philadelphie, puis révoquée par le Commercial Advertiser. La Tribune publie sans un mot de commentaires cette nouvelle correspondance de l'Inquirer : »

« Hier matin (25 mai), Davis s'est plaint d'être malade, et a exprimé le désir de voir un médecin. L'officier de service, après s'en être référé aux autorités compétentes, a dit au prisonnier qu'on lui permettrait une visite de docteur. « Quels médecins avez-vous ici? » a demandé Jeff, au capitaine Tetlow. Celui-ci mentionna les noms des docteurs Bancroft, Janeway, et Craven. « D'où est M. Bancroft? » s'enquit Jeff. — Du Connecticut. — En ce cas, je n'en veux pas. D'où est M. Craven? — Du New-Jersey. — Alors, amenez-le moi. » Pour rendre justice au docteur Craven, il faut dire que, malgré le choix insultant du chef des traitres, il a toujours été un parfait innocent. Le docteur n'a rien trouvé de sérieux à l'indisposition de Jeff. »

« L'assassin de nos prisonniers est nourri sur les rations régulières de l'armée, et on les lui donne suffisantes comme quantité et comme qualité. En un mot, c'est à nourrir de la garnison. Mais elle a le malheur de déplaire à Jeff. Hier, à midi, il a jeté sa soupe, son pain et son lard loin de lui, s'écriant qu'il n'était pas habitué à vivre ainsi, et qu'il n'y toucherait pas. L'officier et les gardes présents dans sa cellule le regardèrent avec surprise, ce qui irrita Davis encore davantage. Il se promena à grands pas, protestant qu'on voulait l'assassiner. Il essaya d'arracher un fusil à l'un de ses gardes, et n'y pouvant réussir, il ouvrit son habit et sa chemise, présenta sa poitrine nue, et demanda qu'on le tâtât une fois pour toutes. On se garda bien de se rendre à cette ridicule et mélodramatique requête. Au contraire, l'officier de service et le général Miles, choqués de la violente conduite du prisonnier, ordonnèrent qu'on lui mit les fers aux chevilles. Il est évident que les scènes du jour autori-

SAIENT PARFAITEMENT CETTE MESURE À TOUTS LES POINTS DE VUE.

« Quand les officiers ont voulu enchaîner Jeff, il est devenu encore plus violent, et il a résisté de toutes ses forces à l'ajustement des menottes. On l'a maintenu quand même, et on a attaché les fers. Il s'est emporté contre l'officier durant l'opération, et on l'a laissé orier tant qu'il a voulu. Il est plus calme aujourd'hui. On ne lui laisse pas parvenir un seul Journal. Sur la Clide, il a lu la proclamation qui mettait sa tête à prix, et il a dit : « Le gouvernement des États-Unis n'osera jamais me pendre. » Le temps nous l'apprendra. »

« La lettre que nous venons de citer est précise, et nous regrettons qu'on n'ait pas encore démenti les faits qu'elle contient, et qui nous viennent par tant de sources différentes : faut-il donc les tenir pour authentiques? M. Davis, comme les accusés de Washington, sera-t-il donc amené enchaîné devant un tribunal? »

« A propos du procès de l'ex-Président quelques-uns de nos confrères démocrates, laissant de côté l'accusation d'assassinat que personne n'accueille plus guère, prétend que le gouvernement des États-Unis a perdu le droit de juger M. Davis pour haute trahison. Voici en quelques mots leur argumentation. »

« M. Davis a été reconnu comme belligérant de fait, puisqu'on l'a traité avec lui ou avec les agents qui le représentent pour l'échange des prisonniers, et présente M. Lincoln lui-même a conféré avec le vice-président Stephens, comme avec un belligérant et un égal, et non comme avec un traître ou un rebelle. A-t-on le droit de chasser comme rebelle un homme avec qui on a traité? La force matérielle qui l'a fait succomber a-t-elle modifié le fond de la question, et est-on tenu à juger et à punir, parce qu'on en a le pouvoir, après avoir implicitement reconnu certains privilèges, parce qu'on ne pouvait faire autrement? »

« Ces arguments sont plausibles, mais ce ne sont pas eux qui arrêteront le gouvernement sur la pente où il s'est lui-même lancé. Il est certain qu'il n'y aurait eu qu'un cri dans le monde, et une appréciation dans l'histoire, si les Anglais, devenus les plus forts, avaient jugé et exécuté Washington, qui à leurs yeux n'était qu'un rebelle et avec lequel ils avaient traité précisément comme le gouvernement de l'Union a traité avec M. Davis. »

« D'après une dépêche de Washington en date d'hier, ce n'est pas par la Cour Circulaire du district de Colombie, mais par la Cour de Circuit des États-Unis que l'ex-président sera jugé. »

FAITS DIVERS.

« Nous voici aujourd'hui au dernier jour du mois de mai et c'est à peine si depuis le premier jour de ce mois, nous avons eu deux jours successifs de beau temps, avec cela que la température a presque toujours été froide comme dans l'automne. A coup sûr, ce mois ne mérite pas, cette année, l'appellation qu'on a coutume de lui donner: le mois du beau temps et des fleurs, il n'a rien fait pour le mériter du moins. Quoi qu'il en soit, ce temps, tout désagréable qu'il est, n'a pas été tout-à-fait défavorable à la campagne. On dit que partout les champs offrent une apparence luxuriante; le foin pousse à vue d'œil et promet une abondante récolte. Ceux qui ont eu le courage de semer des grains malgré les temps pluvieux n'ont pas lieu, paraît-il, de le regretter, car ces grains poussent bien à leur grande surprise même. »

« Malheureusement à l'heure qu'il est, la grande majorité des cultivateurs n'ont pas encore semé du tout, attendant les beaux temps et la chaleur pour le faire. Ainsi l'on peut dire que les semences cette année sont en retard de quinze jours au moins. Nonobstant, il faut espérer que le mois de juin permettra aux cultivateurs de réparer le temps perdu, et que les grains pourront parvenir à maturité pour être récoltés en temps convenable. Le temps sec et chaud que nous allons avoir vraisemblablement dans le mois de juin va faire progresser rapidement la végétation. »

« Dans le Haut-Canada l'aspect des récoltes donne beaucoup d'espoir. Hier, Mgr. de Tloa, administrateur de l'archidiocèse de Québec, a administré le sacrement de confirmation, à Saint-Roch, à 555 enfants parmi lesquels il y avait quelques grandes personnes. »

« Dans la soirée de lundi, un norvégien, du nom de Christensen s'est noyé accidentellement en tombant du haut d'un quay à New-Liverpool. Cet homme désirait traverser et était à la recherche d'une chaudière quand, trompé par l'obscurité, il prit une mauvaise direction et alla se précipiter à l'eau. »

« Pendant la même soirée, le charpentier du navire Victory, qui est au quai Wellington, est tombé accidentellement à l'eau, à l'extrémité de la rue Saint-Jacques et s'est noyé. Cet homme est étranger. Il laisse une famille à Liverpool. »

« Le nommé George Watt, ce jeune homme que la police a arrêté, l'autre jour, au moment où il se disposait à aller faire un voyage à Portland, parce qu'il était accusé d'emporter avec lui une certaine somme d'argent appartenant à M. Murphy, épicier, de la rue Saint-Marguerite, Saint-Roch, a été emprisonné hier, après l'enquête terminée sur cette affaire. Il subira son procès au prochain terme de la cour des sessions trimestrielles. »

« Le prisonnier Campbell que la police avait arrêté il y a quelque temps au faubourg St-Jean, sous l'accusation d'avoir mené les citoyens de la rue d'Argillon, avec un revolver et d'avoir même déchargé cette arme sur un agent de police, a été mis en liberté hier par ordre de la Cour de Police; les témoignages entendus pendant l'enquête n'ayant prouvé aucune charge contre lui. Il a été constaté que le pistolet ramassé dans la rue, après l'arrestation du prisonnier, était chargé, ce qui prouverait qu'il n'a pas tiré sur la police comme on le dit, or s'il l'eût fait, il n'aurait pas eu le temps de recharger l'arme. »

« LE MEURTRE DE LAPRAIRIE.—Nous empruntons à la Minerve les nouveaux détails qui suivent sur ce meurtre : »

« Nous avons eu devoir nous rendre nous-même à Laprairie pour initier le public à tous les détails de ce drame horrible qui vient de jeter cette paroisse dans l'émoi. On ne peut voir sans frémir le théâtre où s'est commis le crime, et les victimes de l'attentat. »

« La servante, Marie-Louise Sauvage était étendue sur une table. On voyait cinq ou six trous de balles dans le corps et dans la tête. Le visage était défiguré par une blessure livide à la joue. L'enfant était près de elle. Une balle avait frappé la partie supérieure de la bouche et semblait avoir fait son chemin à travers le cerveau. Ces figures décolorées et sans vie avaient conservé l'empreinte de violentes douleurs. »

« Le corps de la fille a été ensuite réclamé par ses parents qui demeurent à Chambly et le Coroner M. Jones leur a donné la permission de l'enterrer. »

« Le Coroner Jones s'est transporté sur les lieux, à 9 heures, hier matin, et a immédiatement commencé l'enquête; T. K. Ramsay, éouyer, représentait la Couronne. »

« La scène se tenait dans la salle voisine de celle où étaient les cadavres, et la procédure était de temps à autre troublée par les cris de désespoir poussés par les parents qui se tenaient dans l'autre appartement. »

« L'assassin n'est pas encore arrêté. La veille, il a couché dans la grange de M. Moquin et l'on a trouvé le lit qu'il s'était fait avec des bottes de foin. Personne ne l'a vu s'éloigner de la maison. »

« Les volontaires de Laprairie ont fait des recherches jusqu'à 6 heures du soir, et l'on dit qu'ils se rendirent à un mille du lieu, où on le vit quelque temps. Vers 6 heures du soir, il fut vu à la concession de l'Ange-Gardien. Moquin était si bien armé, que les quelques hommes qu'il y avait n'osèrent l'aborder. Vers 9 heures du soir, il frappa chez M. Louis Bourdeau à 4 milles de Laprairie. Il ne voulut pas entrer et demanda à manger dehors. Il prit quelques bouchées à la hâte et s'enfuit au milieu de l'obscurité. Il paraissait qu'il se dirigeait vers le foin en haut et hier matin, un canot avait été volé à une lieue plus haut que l'égérie. Enfin, du côté de Montréal, un cheval également disparu. D'autres ont vu hier matin, un individu de la stature de l'assassin, portant une capote militaire américaine, les yeux enfoncés dans sa capote et la tête baissée. Il traversait le Champ de Mars à toutes jambes. On dit qu'il y a un complice à Montréal; c'est un engagé de M. Moquin. »

« L'assassin semblerait avoir déchargé cinq à six coups dans la maison. La balle qui a manqué la jeune fille sous la table a laissé son empreinte dans la planche sur laquelle la jeune fille était appuyée. »

« Coillier que nous avons vu cette nuit, a suivi les traces du meurtrier dans le bois que traverse le chemin de Chambly, mais lorsque le noirceur est venue, force lui fut de cesser toute recherche. Hier matin, vers 2 ou 3 heures, il était de nouveau sur pied et continuait ses recherches; vers midi il se dirigea du côté du Saul, et arrivant près de la Tortue, il était alors 2 heures de l'après-midi, il vit un homme qui montait un canot et qui se dirigeait vers la ville. Malheureusement malgré toutes les recherches, Coillier ne put trouver une seule embarcation pour poursuivre le meurtrier qu'il avait cru reconnaître. En arrivant en ville hier soir, il apprit qu'il ne s'était pas trompé, parce que l'or et les trente sous furent trouvés sur le foin des Seurs et apportés à la station de la police du port dans la soirée. Le meurtrier vers trois heures et demie fut rencontré dans la rue des Seigneurs par deux hommes de police qui lui donnèrent la chasse; mais qui qu'il eût le suivirent de près il put encore s'échapper. »

« Voici comment Coillier avec cette perspicacité que l'on aime à lui reconnaître, finit par se mettre enfin sur les traces de Barreau. En passant sur le chemin de Chambly, vis-à-vis d'une humble habitation, il vit une femme qui s'empressait d'accourir sur le chemin pour voir passer la voiture dans laquelle se trouvait, il crut remarquer une certaine agitation chez la femme. Coillier s'arrêta et dans une conversation de deux secondes, il apprend que la femme s'était empressée de vendre à un grand homme, habillé de noir et qui paraissait fatigué, une poule pour laquelle elle reçut un feu. L'homme s'était ensuite dirigé du côté du bois, il était alors 5 ou 6 heures. »

LEUR, À 9 HEURES, HIER MATIN, ET A IMMÉDIATEMENT COMMENCÉ L'ENQUÊTE; T. K. RAMSAY, ÉOUYER, REPRÉSENTAIT LA COURONNE.

« La scène se tenait dans la salle voisine de celle où étaient les cadavres, et la procédure était de temps à autre troublée par les cris de désespoir poussés par les parents qui se tenaient dans l'autre appartement. »

« L'assassin n'est pas encore arrêté. La veille, il a couché dans la grange de M. Moquin et l'on a trouvé le lit qu'il s'était fait avec des bottes de foin. Personne ne l'a vu s'éloigner de la maison. »

« Les volontaires de Laprairie ont fait des recherches jusqu'à 6 heures du soir, et l'on dit qu'ils se rendirent à un mille du lieu, où on le vit quelque temps. Vers 6 heures du soir, il fut vu à la concession de l'Ange-Gardien. Moquin était si bien armé, que les quelques hommes qu'il y avait n'osèrent l'aborder. Vers 9 heures du soir, il frappa chez M. Louis Bourdeau à 4 milles de Laprairie. Il ne voulut pas entrer et demanda à manger dehors. Il prit quelques bouchées à la hâte et s'enfuit au milieu de l'obscurité. Il paraissait qu'il se dirigeait vers le foin en haut et hier matin, un canot avait été volé à une lieue plus haut que l'égérie. Enfin, du côté de Montréal, un cheval également disparu. D'autres ont vu hier matin, un individu de la stature de l'assassin, portant une capote militaire américaine, les yeux enfoncés dans sa capote et la tête baissée. Il traversait le Champ de Mars à toutes jambes. On dit qu'il y a un complice à Montréal; c'est un engagé de M. Moquin. »

« L'assassin semblerait avoir déchargé cinq à six coups dans la maison. La balle qui a manqué la jeune fille sous la table a laissé son empreinte dans la planche sur laquelle la jeune fille était appuyée. »

« Coillier que nous avons vu cette nuit, a suivi les traces du meurtrier dans le bois que traverse le chemin de Chambly, mais lorsque le noirceur est venue, force lui fut de cesser toute recherche. Hier matin, vers 2 ou 3 heures, il était de nouveau sur pied et continuait ses recherches; vers midi il se dirigea du côté du Saul, et arrivant près de la Tortue, il était alors 2 heures de l'après-midi, il vit un homme qui montait un canot et qui se dirigeait vers la ville. Malheureusement malgré toutes les recherches, Coillier ne put trouver une seule embarcation pour poursuivre le meurtrier qu'il avait cru reconnaître. En arrivant en ville hier soir, il apprit qu'il ne s'était pas trompé, parce que l'or et les trente sous furent trouvés sur le foin des Seurs et apportés à la station de la police du port dans la soirée. Le meurtrier vers trois heures et demie fut rencontré dans la rue des Seigneurs par deux hommes de police qui lui donnèrent la chasse; mais qui qu'il eût le suivirent de près il put encore s'échapper. »

« Voici comment Coillier avec cette perspicacité que l'on aime à lui reconnaître, finit par se mettre enfin sur les traces de Barreau. En passant sur le chemin de Chambly, vis-à-vis d'une humble habitation, il vit une femme qui s'empressait d'accourir sur le chemin pour voir passer la voiture dans laquelle se trouvait, il crut remarquer une certaine agitation chez la femme. Coillier s'arrêta et dans une conversation de deux secondes, il apprend que la femme s'était empressée de vendre à un grand homme, habillé de noir et qui paraissait fatigué, une poule pour laquelle elle reçut un feu. L'homme s'était ensuite dirigé du côté du bois, il était alors 5 ou 6 heures. »

« Inutile d'ajouter que Coillier se précipita dans cette direction; il constata l'empreinte d'une grosse paire de bottes, et il suivit les traces jusqu'à ce que l'obscurité l'empêchât de ne rien voir. On n'a pas de doute que Barreau ne soit à Montréal, et à en juger par la vigilance que l'on déploie, si toutefois Barreau n'est pas caché dans une maison privée, nous pensons qu'il sera arrêté cette nuit. »

« Comme nous n'avons pas d'espoir de reproduire tout au long l'enquête du Coroner, nous nous contenterons de donner le témoignage de Délima Duquet, servante qui a été témoin de tout ce qui s'est passé et sur laquelle Barreau a même tiré un coup de revolver. Les autres témoignages ne présentent guère d'intérêt: »

« DÉLINA DUQUET.—Je suis servante depuis environ un an, chez M. A. Moquin. J'ai 14 ans. Avez Moquin et sa femme, Casimir Moquin et sa femme et ses deux petites filles, la servante qui est morte, Marie-Louise Sauvage, et moi étions les personnes qui demeurions dans cette maison jusqu'à hier. Les deux petites filles de M. Moquin s'appellent l'une Lumina, l'autre Justina, c'est cette dernière qui est morte. Il y a à peu près un mois, il y avait au service de M. Moquin deux hommes, l'un du nom de Charles Hétu, l'autre du nom de Médoro Sorel; ce dernier est le voisin de M. Moquin. Je ne sais où demeure le premier. »

« Hier matin, M. Alex. Moquin et sa femme et M. Casimir Moquin et sa femme sont partis entre huit et neuf heures, pour aller à la Grand-Messe, laissant la maison et les deux petites filles sous la charge de Marie-Louise Sauvage qui est morte, avec moi. »

« Peu après leur départ, la défunte regardant par un des chassis de la maison dit: « Tiens, vois Stanislas! » J'ai demandé: « Quel est ce Stanislas? » Elle me répondit: « C'est Barreau. » »

« Cet homme est alors entré dans la maison, a dit bonjour à Marie-Louise Sauvage et lui a

Affaires en Banquerottes.

Acte concernant la Faillite, 1864. Dans l'affaire de FAIRCHILD et MILLSON. Faillite.

Acte concernant la Faillite, 1864. Dans l'affaire de THOMAS DECHENE, De la paroisse de Sainte-Cécile du Bis.

Acte concernant la Faillite, 1864. Dans l'affaire de THOMAS TAILOR, de la cité de Québec, marchand failli.

Acte concernant la Faillite, 1864. Dans l'affaire de MAGLOIRE MORISSETTE.

Acte concernant la Faillite, 1864. Dans l'affaire de THOMAS TAILOR, de la cité de Québec, marchand failli.

Acte concernant la Faillite, 1864. Dans l'affaire de THOMAS TAILOR, de la cité de Québec, marchand failli.

Acte concernant la Faillite, 1864. Dans l'affaire de THOMAS TAILOR, de la cité de Québec, marchand failli.

Acte concernant la Faillite, 1864. Dans l'affaire de THOMAS TAILOR, de la cité de Québec, marchand failli.

Acte concernant la Faillite, 1864. Dans l'affaire de THOMAS TAILOR, de la cité de Québec, marchand failli.

Acte concernant la Faillite, 1864. Dans l'affaire de THOMAS TAILOR, de la cité de Québec, marchand failli.

Acte concernant la Faillite, 1864. Dans l'affaire de THOMAS TAILOR, de la cité de Québec, marchand failli.

Acte concernant la Faillite, 1864. Dans l'affaire de THOMAS TAILOR, de la cité de Québec, marchand failli.

Acte concernant la Faillite, 1864. Dans l'affaire de THOMAS TAILOR, de la cité de Québec, marchand failli.

Acte concernant la Faillite, 1864. Dans l'affaire de THOMAS TAILOR, de la cité de Québec, marchand failli.

Acte concernant la Faillite, 1864. Dans l'affaire de THOMAS TAILOR, de la cité de Québec, marchand failli.

Acte concernant la Faillite, 1864. Dans l'affaire de THOMAS TAILOR, de la cité de Québec, marchand failli.

Acte concernant la Faillite, 1864. Dans l'affaire de THOMAS TAILOR, de la cité de Québec, marchand failli.

Acte concernant la Faillite, 1864. Dans l'affaire de THOMAS TAILOR, de la cité de Québec, marchand failli.

Acte concernant la Faillite, 1864. Dans l'affaire de THOMAS TAILOR, de la cité de Québec, marchand failli.

Acte concernant la Faillite, 1864. Dans l'affaire de THOMAS TAILOR, de la cité de Québec, marchand failli.

Acte concernant la Faillite, 1864. Dans l'affaire de THOMAS TAILOR, de la cité de Québec, marchand failli.

Acte concernant la Faillite, 1864. Dans l'affaire de THOMAS TAILOR, de la cité de Québec, marchand failli.

Acte concernant la Faillite, 1864. Dans l'affaire de THOMAS TAILOR, de la cité de Québec, marchand failli.

Acte concernant la Faillite, 1864. Dans l'affaire de THOMAS TAILOR, de la cité de Québec, marchand failli.

Acte concernant la Faillite, 1864. Dans l'affaire de THOMAS TAILOR, de la cité de Québec, marchand failli.

Acte concernant la Faillite, 1864. Dans l'affaire de THOMAS TAILOR, de la cité de Québec, marchand failli.

Acte concernant la Faillite, 1864. Dans l'affaire de THOMAS TAILOR, de la cité de Québec, marchand failli.

Acte concernant la Faillite, 1864. Dans l'affaire de THOMAS TAILOR, de la cité de Québec, marchand failli.

Acte concernant la Faillite, 1864. Dans l'affaire de THOMAS TAILOR, de la cité de Québec, marchand failli.

Acte concernant la Faillite, 1864. Dans l'affaire de THOMAS TAILOR, de la cité de Québec, marchand failli.

Acte concernant la Faillite, 1864. Dans l'affaire de THOMAS TAILOR, de la cité de Québec, marchand failli.

Acte concernant la Faillite, 1864. Dans l'affaire de THOMAS TAILOR, de la cité de Québec, marchand failli.

Acte concernant la Faillite, 1864. Dans l'affaire de THOMAS TAILOR, de la cité de Québec, marchand failli.

Acte concernant la Faillite, 1864. Dans l'affaire de THOMAS TAILOR, de la cité de Québec, marchand failli.

Acte concernant la Faillite, 1864. Dans l'affaire de THOMAS TAILOR, de la cité de Québec, marchand failli.

Acte concernant la Faillite, 1864. Dans l'affaire de THOMAS TAILOR, de la cité de Québec, marchand failli.

Acte concernant la Faillite, 1864. Dans l'affaire de THOMAS TAILOR, de la cité de Québec, marchand failli.

Acte concernant la Faillite, 1864. Dans l'affaire de THOMAS TAILOR, de la cité de Québec, marchand failli.

PORTRAITS (SPÉCIALE)

Grandeur Naturelle, FINIS EN COULEURS A L'HUILE. Etayant toutes les qualités de peintures à l'huile, elle a été faite par les photographes.

Galerie Photographique de Livernois, No. 17, rue Saint-Jean, 15 déc. 1864.

A tous ceux que les portraits peuvent intéresser, on a le plaisir de leur offrir un portrait en peinture par l'application de la photographie.

M. DIXON, le peintre en portraits bien connu est employé, pour un temps limité, à l'atelier photographique de Livernois.

M. WILSON, artiste, continue aussi à peindre à l'huile, couleurs à l'eau, etc., pour le même établissement.

Les noms de nationaux sont comme suit: L'honorable Joseph Cauchon, de la cité de Québec, Canada Est;

L'honorable Louis Renaud, de la cité de Montréal, Canada Est;

Thomas Glover, de la cité de Québec, Canada Est;

John Greaves Clapham, junior, de la cité de Québec, Canada Est;

George-Honoré Simard, de la cité de Québec, Canada Est;

Frank Fuller, de la cité de New-York, dans l'Etat de New-York, un des Etats-Unis d'Amérique;

Robert H. Vance, de la cité de New-York, dans l'Etat de New-York, un des Etats-Unis d'Amérique;

Herman Camp, de la cité de New-York, dans l'Etat de New-York, un des Etats-Unis d'Amérique;

Le nom collectif qu'il est proposé de donner à la compagnie est "Compagnie internationale des Mines d'Or," étant précédé de la même que celle pour laquelle une charte sous le même nom et capital a été obtenue dans l'Etat de New-York, le septième jour de mars, 1865.

L'objet pour lequel l'incorporation est demandée est l'exploitation des mines d'or, d'argent, de cuivre, de plomb et autres métaux ou minéraux, l'exploitation du charbon, de la plumbagine ou autres minéraux; le lavage, le broyage, la fonte et la préparation de toute autre matière pour le marché des mines, de toute espèce de métaux; la construction d'écluses, de digues et autres appareils hydrauliques pour l'excavation et le lavage de terrains aurifères dans les opérations des carrières de mines, et de toutes autres entreprises économiques, substances minérales, et la fabrication, exportation et vente d'elles.

Les localités où les opérations de la compagnie seront poursuivies sont dans le Sud et le Nord de la province de Québec, dans le comté et district de Beauport, dans la province de Québec, étant une étendue de terre de trois lieues de front sur deux lieues de profondeur, sur le territoire de la paroisse de la Chapelle de la Chaudière, avec les lacs et les rivières de la dite paroisse, tels que décrits et désignés dans et par les lettres Patentes sous le grand sceau de la Province, daté à Montréal, le 10 jour de Septembre, 1848, octroyées à Joseph Marie Joseph Frasier, en son vivant veuve de Charles Thibault, Charles Etienne Chaussegros de Léry, Charles Chaussegros de Léry et Alexandre René Chaussegros de Léry, leurs héritiers et assigns, et à la cité de Québec, et à la cité de New-York susdite.

Le montant du capital nominal de la compagnie est de \$100,000.

Le montant du fonds souscrit est de \$50,000.

Le montant des actions est de 100,000 et le montant de chacune est de \$100.

Le montant du fonds souscrit est de \$50,000.

Le montant des actions est de 100,000 et le montant de chacune est de \$100.

Le montant du fonds souscrit est de \$50,000.

Le montant des actions est de 100,000 et le montant de chacune est de \$100.

Le montant du fonds souscrit est de \$50,000.

Le montant des actions est de 100,000 et le montant de chacune est de \$100.

Le montant du fonds souscrit est de \$50,000.

Le montant des actions est de 100,000 et le montant de chacune est de \$100.

Le montant du fonds souscrit est de \$50,000.

Le montant des actions est de 100,000 et le montant de chacune est de \$100.

Le montant du fonds souscrit est de \$50,000.

Le montant des actions est de 100,000 et le montant de chacune est de \$100.

Le montant du fonds souscrit est de \$50,000.

Le montant des actions est de 100,000 et le montant de chacune est de \$100.

Le montant du fonds souscrit est de \$50,000.

Le montant des actions est de 100,000 et le montant de chacune est de \$100.

Le montant du fonds souscrit est de \$50,000.

Le montant des actions est de 100,000 et le montant de chacune est de \$100.

Le montant du fonds souscrit est de \$50,000.

TRANSFERT

Maintenant, No. 75, rue St. Joseph, St. Roch, EN FACE DU COUVENT.

NOUVEAUTÉS

De tous genres dans le commerce des Marchandises seches. Les sous-signés informent respectueusement le public et leurs pratiques qu'ils ont transporté leur établissement de MARCHANDISES SECHES, à Saint-Roch, au No. 75, rue Saint-Joseph, où l'on trouvera une grande variété de nouveautés en articles de leur commerce.

G. VEZINA et Cie. Saint-Roch, 18 avril 1865. 565

MARCHANDISES NOUVELLES.

CÔTÉ ET CATELLER,

SUPERBE ASSORTIMENT

Marchandises seches,

A des prix très réduits,

A leur établissement qu'ils ont largement amélioré et qui portera désormais le nom de MAISON JACQUES CARTIER, No. 30, rue de la Couronne, Saint-Roch, 17 avril 1865. 543

JOS. BENJ. TRUELLE, RELIEUR DU PARLEMENT, No. 32, rue Saint-Jean, Haute-Ville, QUÉBEC.

Reliures de Gout exécutées en tout genre. LIVRES DE COMPTES, ETC., ETC. Une collection de spécimens peut être vue à l'atelier. Québec, 11 JANV. 1865. 41

TABAC EN POUDRE DUBON'S CATARRH SNUFF, Spécifique pour la Catarrhe et les Maladies de Tête et de la Gorge.

COMME toutes les médecines ce remède doit être mis en usage de la manière qu'il est prescrit pour assurer l'effet désiré. Quand les prescriptions sont suivies, elles ne tardent pas à faire de l'effet et quand on persévère, elles finissent par procurer la guérison permanente.

Les douleurs dans la tête ou le mal de tête nerveux sont ordinairement guéris par une simple prise, bien qu'il faille en prendre plusieurs fois de suite dans certaines circonstances jusqu'à ce qu'on ait produit l'effet voulu.

Pour la surdité, les yeux faibles ou le mal d'yeux nerveux du tabac en poudre, le matin, le midi et le soir, avant et après le repas.

Dans toutes les catarrhes aigus et chroniques et pour la bronchite, on doit en prendre au moins deux ou trois fois tous les jours et plus souvent, selon que les circonstances le permettent; il faut aspirer le tabac fortement pour faire tomber dans la gorge, ou son goût est plaisant (vu qu'il ne contient pas de tabac). Il détermine l'expectoration libre et le débarrasser nécessaire de la tête.

Pour les enfants ou les jeunes garçons ayant le rhume et le nez enflé, il est mieux de l'administrer quand les enfants dorment.

En vente en gros et en détail chez JOHN MUSSON ET Cie. 21 nov. 1864. 1788

ATTENTION! ATTENTION! LECTEURS! \$2,000 de Remboursement. A celui qui pourra trouver L'INSECTICIDE-VICAT (BREVETÉ).

Ne détruit pas infailiblement les insectes tels que Punaises, Coquerelles, Mites, Puce, Poux, Fourmis, Pucerons des fleurs, Barbeaux, Araignées, etc., etc.

L'INSECTICIDE-VICAT se compose d'une poudre et d'un soufflet à l'aide duquel cette poudre est lancée par abaisse dans les endroits les plus recelés; un seul de ces atomes est suffisant pour la destruction de tout insecte. L'Insecticide-Vicat a acquis une célérité en France qui a valu la médaille des sciences et le diplôme de la Société des sciences et des lettres de 1858 et de 1862.

Ce n'est pas un poison, car il n'est pas malfaisant aux hommes ni aux animaux vertébrés. Pour garantir l'Efficacité et l'Innocuité. N'acceptez que ce qui est dans les paquets et des souflets sur lesquels ma signature est apposée.

Tout autre chose est: Contrefaçon. Prenez et payez avec soin.

GRANDS FLACONS, 60 cts. PETITS FLACONS, 35 cts. BOUTES SOUFFLETS, appareil garni de poudre, 30 cts.

INSUFFLEURS, tout métal garni de poudre, 50 cts. Entrepôt général et seule maison Gros au Canada.

E. H. DOUCET, 153, Rue Craig, Montréal. Agent Général à Québec.

EMPOIS DU CANADA DE BENSON & ASPDEN, Qui a été couronné à l'Exposition Internationale de Londres, en 1862, et qui a été supérieur à tous les empois importés en ce pays.

Manufacture: Edwardsburg, E. C. Bureau: 298, rue Saint-Paul, Montréal. 18 juillet, 1864. 1121

Préparation de Mais DE BENSON & ASPDEN, CANADA. Pour les poudings, flans, blanc-mange et pour la nourriture des enfants, etc.

Corke et Ansell, Agents en Gros pour le Canada, 60, rue Saint-François-Xavier et Saint-Paul, Montréal. Agents pour Québec: JOHN E. BURKE, Dispensaire de Québec, BOWLES et McLEOD, 18 mars 1865. 382-3m Medical Hall.

LA DYSPESIE

LES MALADIES RESULTANT DES DESORDRES DU FOIE ET DES ORGANES DE LA DIGESTION, SONT GUÉRIS PAR LES AMERS ALLEMANDS DE HOOFLAND, Le Grand Tonique fortifiant. Ces amers ont effectué plus de guérisons! ONT DE MEILLEURS TÉMOIGNAGES! ONT PLUS DE PERSONNES RESPECTABLES POUR LES RECOMMANDER! Qu'aucun autre article sur le marché. Nous défions qui ce soit de contredire cette assertion, ET PAIERONS \$1000 A celui qui produira un certificat public par nous, qui ne sera pas authentique.

LES AMERS ALLEMANDS DE HOOFLAND GUÉRISSENT TOUS LES CAS DE Débilité Chronique ou Nerveuse, les Maladies des Reins, et les Maladies provenant d'un Estomac Dérangé.

Observez les symptômes suivants Que produisent les désordres dans les organes de la digestion: La Constipation, les Hémorrhoides, les Corps de sang, l'Acidité de l'Estomac, les Nausées, Cardialgie, le Dégoût de la nourriture, Pesanteur ou gonflement dans l'Estomac, les Plaies, Agitation ou Affaiblissement dans le bas de l'Estomac, Vertige, Oppression, Palpitation de cœur, Sensations désagréables et suffocantes lorsque l'on est couché, Obscurcissement de la vue, Tachycardie ou Cataracte, Fièvre et Douleurs Persistentes dans la Tête, Déficit de Transpiration, Jaunissement de la Peau et des Yeux, Douleurs dans la Côté, le Dos, la Poitrine, les Jambes, etc., Rongeurs, ardeurs dans la gorge, et adoucissement adhésif, etc.

RESSOUVEZ-VOUS Que ces Amers ne contiennent ni Alcool, NI RUM, NI WHISKEY, ET NE PEUVENT ENRIVRER, Mais qu'il soit le meilleur tonique du monde.

Lisez ce qui suit: DE L'HON. THOMAS B. FLORENCE, DE L'HON. THOMAS B. FLORENCE, DE L'HON. THOMAS B. FLORENCE.

Messieurs,—Comme je vous l'ai déjà dit verbalement, je n'hésite pas à déclarer par écrit le fait que j'ai éprouvé les effets salutaires de l'usage des Amers Allemands de Hooiland. Durant une session du Congrès longue et fatigante, des devoirs pressants et onéreux m'avaient rendu à un état de prostration. Un ami bienveillant me suggéra l'usage de la préparation que j'ai nommée. J'ai suivi son avis et il m'a valu une amélioration de ma santé, un renouvellement d'énergie et un soulagement dont j'avais tant besoin et que j'ai obtenu. D'autres peuvent pareillement jouir de ces avantages s'ils le désirent.

Tout à vous, THOMAS B. FLORENCE.

De John B. Wickesham, écuyer, de la maison Wickesham et Hothorn, éditeurs et manufacturiers d'ouvrage au fort de l'Anse-au-Loup, rue du Canal.

J'ai reçu de vous des plus grandes faveurs qui puissent être conférées à un homme, savoir, la santé. Depuis plusieurs années, j'ai souffert de la maladie la plus cruelle que l'humanité ait connue, la diarrhée chronique.

J'ai souffert longtemps de cette maladie; j'ai été soigné régulièrement par des médecins, mais je n'ai obtenu qu'un soulagement temporaire. Je demeurai en cet état jusqu'à ce que je fus induit à essayer les Amers Allemands de Hooiland. Après l'usage de quelques bouteilles de ce médicament précieux la maladie a été complètement guérie.

Je vous ai souvent remercié pour votre précieux remède et toutes les fois que j'en ai l'occasion, je l'ai recommencé avec plaisir et toute confiance dans son efficacité.

Tout à vous, JOHN B. WICKESHAM.

New-York, 2 février 1864.

De Julius Lee, écuyer, maison de Lee et Walker, éditeur de musique des plus renommés des Etats-Unis, n. 722 Chesnut Street, Philadelphie.

MM. Jones et Evans—Messieurs,—Ma belle mère a éprouvé un si grand bien de vos Amers Allemands de Hooiland que j'ai voulu les essayer. Je les trouve un tonique excellent et les ai fait essayer à tous ceux qui souffrent de dyspepsie. J'ai vu cette maladie sous son caractère le plus opiniâtre, pendant plusieurs années, et vos amers m'ont rendu à la santé lorsque tout autre remède avait échoué.

Tout à vous, JULIUS LEE.

De l'hon. Jacob Brown, Philadelphie, 7 octobre 1863.

Messieurs,—En réponse à la question que vous m'avez faite, sur l'effet produit par l'usage des Amers Allemands de Hooiland, dans ma famille. Je n'hésite pas à dire que ce remède a eu les plus heureux effets. Je me suis vu, un jour, un cas de dyspepsie de trois ans, et qui était devenu alarmant, a commencé à perdre de sa gravité par l'usage d'une bouteille, la seconde bouteille a opérée la guérison, et la troisième semble avoir conduit à la guérison, car il n'y a pas eu de symptômes de récurrence depuis les six derniers années. Pour mon usage particulier, j'ai trouvé que ce remède est un tonique et j'en recommande sincèrement l'usage à tous ses souffrants.

Tout à vous, JACOB BROWN, 1707, Spruce Street.

De Rév. W. D. Seigfried, Pasteur de la Baptist Church, No. 12.

Philadelphie, 26 décembre 1863.

MM. Jones et Evans—Messieurs,—J'ai récemment souffert des effets alarmants de l'indigestion, accompagnés d'une prostration du système nerveux. De nombreux remèdes me furent recommandés par des amis; j'en essayai quelques-uns, mais sans soulagement; vos amers allemands de Hooiland me furent recommandés par des personnes qui m'en firent l'éloge et la mention favorable que j'en fis mention à mes amis. Je dois avouer que j'avais une aversion pour les médecines et amers allemands qui semblent si peu agréables, mais je me décidai à essayer et à épurer les liqueurs et dont les tendances ne peuvent que faire des progrès. En apprenant que vos amers allemands de Hooiland étaient recommandés par des personnes qui m'en firent l'éloge et la mention favorable que j'en fis mention à mes amis. Je dois avouer que j'avais une aversion pour les médecines et amers allemands qui semblent si peu agréables, mais je me décidai à essayer et à épurer les liqueurs et dont les tendances ne peuvent que faire des progrès.

En apprenant que vos amers allemands de Hooiland étaient recommandés par des personnes qui m'en firent l'éloge et la mention favorable que j'en fis mention à mes amis. Je dois avouer que j'avais une aversion pour les médecines et amers allemands qui semblent si peu agréables, mais je me décidai à essayer et à épurer les liqueurs et dont les tendances ne peuvent que faire des progrès.

En apprenant que vos amers allemands de Hooiland étaient recommandés par des personnes qui m'en firent l'éloge et la mention favorable que j'en fis mention à mes amis. Je dois avouer que j'avais une aversion pour les médecines et amers allemands qui semblent si peu agréables, mais je me décidai à essayer et à épurer les liqueurs et dont les tendances ne peuvent que faire des progrès.

En apprenant que vos amers allemands de Hooiland étaient recommandés par des personnes qui m'en firent l'éloge et la mention favorable que j'en fis mention à mes amis. Je dois avouer que j'avais une aversion pour les médecines et amers allemands qui semblent si peu agréables, mais je me décidai à essayer et à épurer les liqueurs et dont les tendances ne peuvent que faire des progrès.

En apprenant que vos amers allemands de Hooiland étaient recommandés par des personnes qui m'en firent l'éloge et la mention favorable que j'en fis mention à mes amis. Je dois avouer que j'avais une aversion pour les médecines et amers allemands qui semblent si peu agréables, mais je me décidai à essayer et à épurer les liqueurs et dont les tendances ne peuvent que faire des progrès.

En apprenant que vos amers allemands de Hooiland étaient recommandés par des personnes qui m'en firent l'éloge et la mention favorable que j'en fis mention à mes amis. Je dois avouer que j'avais une aversion pour les médecines et amers allemands qui semblent si peu agréables, mais je me décidai à essayer et à épurer les liqueurs et dont les tendances ne peuvent que faire des progrès.

En apprenant que vos amers allemands de Hooiland étaient recommandés par des personnes qui m'en firent l'éloge et la mention favorable que j'en fis mention à mes amis. Je dois avouer que j'avais une aversion pour les médecines et amers allemands qui semblent si peu agréables, mais je me décidai à essayer et à épurer les liqueurs et dont les tendances ne peuvent que faire des progrès.

En apprenant que vos amers allemands de Hooiland étaient recommandés par des personnes qui m'en firent l'éloge et la mention favorable que j'en fis mention à mes amis. Je dois avouer que j'avais une aversion pour les médecines et amers allemands qui semblent si peu agréables, mais je me décidai à essayer et à épurer les liqueurs et dont les tendances ne peuvent que faire des progrès.

En apprenant que vos amers allemands de Hooiland étaient recommandés par des personnes qui m'en firent l'éloge et la mention favorable que j'en fis mention à mes amis. Je dois avouer que j'avais une aversion pour les médecines et amers allemands qui semblent si peu agréables, mais je me décidai à essayer et à épurer les liqueurs et dont les tendances ne peuvent que faire des progrès.

En apprenant que vos amers allemands de Hooiland étaient recommandés par des personnes qui m'en firent l'éloge et la mention favorable que j'en fis mention à mes amis. Je dois avouer que j'avais une aversion pour les médecines et amers allemands qui semblent si peu agréables, mais je me décidai à essayer et à épurer les liqueurs et dont les tendances ne peuvent que faire des progrès.

En apprenant que vos amers allemands de Hooiland étaient recommandés par des personnes qui m'en firent l'éloge et la mention favorable que j'en fis mention à mes amis. Je dois avouer que j'avais une aversion pour les médecines et amers allemands qui semblent si peu agréables, mais je me décidai à essayer et à épurer les liqueurs et dont les tendances ne peuvent que faire des progrès.

En apprenant que vos amers allemands de Hooiland étaient recommandés par des personnes qui m'en firent l'éloge et la mention favorable que j'en fis mention à mes amis. Je dois avouer que j'avais une aversion pour les médecines et amers allemands qui semblent si peu agréables, mais je me décidai à essayer et à épurer les liqueurs et dont les tendances ne peuvent que faire des progrès.

En apprenant que vos amers allemands de Hooiland étaient recommandés par des personnes qui m'en firent l'éloge et la mention favorable que j'en fis mention à mes amis. Je dois avouer que j'avais une aversion pour les médecines et amers allemands qui semblent si peu agréables, mais je me décidai à essayer et à épurer les liqueurs et dont les tendances ne peuvent que faire des progrès.

En apprenant que vos amers allemands de Hooiland étaient recommandés par des personnes qui m'en firent l'éloge et la mention favorable que j'en fis mention à mes amis. Je dois avouer que j'avais une aversion pour les médecines et amers allemands qui semblent si peu agréables, mais je me décidai à essayer et à épurer les liqueurs et dont les tendances ne peuvent que faire des progrès.

En apprenant que vos amers allemands de Hooiland étaient recommandés par des personnes qui m'en firent l'éloge et la mention favorable que j'en fis mention à mes amis. Je dois avouer que j'avais une aversion pour les médecines et amers allemands qui semblent si peu agréables, mais je me décidai à essayer et à épurer les liqueurs et dont les tendances ne peuvent que faire des progrès.

En apprenant que vos amers allemands de Hooiland étaient recommandés par des personnes qui m'en firent l'éloge et la mention favorable que j'en fis mention à mes amis. Je dois avouer que j'avais une aversion pour les médecines et amers allemands qui semblent si peu agréables, mais je me décidai à essayer et à épurer les liqueurs et dont les tendances ne peuvent que faire des progrès.

En apprenant que vos amers allemands de Hooiland étaient recommandés par des personnes qui m'en firent l'éloge et la mention favorable que j'en fis mention à mes amis. Je dois avouer que j'avais une aversion pour les médecines et amers allemands qui semblent si peu agréables, mais je me décidai à essayer et à épurer les liqueurs et dont les tendances ne peuvent que faire des progrès.

LE NOUVEAU REMEDE FRANÇAIS.

Par Lettres Patentes Royales, sous la sanction du Gouvernement de Sa Majesté, et des Chefs de la Faculté de France.

THERAPION, ou LE REMEDE DES REMEDÉS.—Ce médicament efficace et si populaire employé par des milliers de malades, combine tout ce qu'on peut désirer en fait de médecine du genre et surpasse tout ce qu'on a vu jusqu'ici. N'ayant ni le goût, ni l'odeur, ni l'apparence de médecine, on peut l'emporter partout sans exciter aucun soupçon. Chaque paquet contient des instructions complètes pour chaque cas.

THERAPION No. 1, en trois jours soulage et guérit toutes les maladies provenant d'excès; avec lui les indigestions sont instantanément guéries. 2e médicament. L'irritation des intestins, le rhume, les bronchites, l'asthme, on le trouve merveilleusement efficace, procurant un soulagement prompt, dans des cas où d'autres remèdes ont échoué.

THERAPION No. 2, pour les maladies vénériennes les maladies des os, le mal de gorge, l'impureté du sang les boutons, pustules et taches au visage, pour lesquelles il est d'usage d'employer le mercure qui produit la destruction des dents et ruine la santé. Avec cette médecine tout vestige de la maladie disparaît rapidement.

THERAPION No. 3, pour les maladies provenant d'excès, d'abus, d'excès